

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 10

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 3°*bis* Au deuxième alinéa de l'article L. 423-5, le mot : « saisie » est remplacé par le mot : « saisi ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.